



Les Pyrénées
Parc National

- conseil d'administration du 11 décembre 2008 -

RESOLUTION CA n°31-2008.
BUDGET PRIMITIF 2009

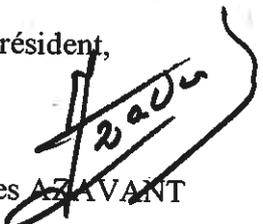
Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

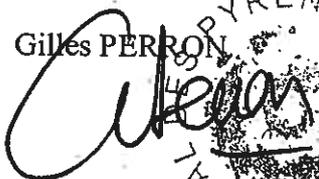
approuve le budget primitif 2009 du Parc National des Pyrénées tel que présenté par Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées et l'adopte au niveau de l'enveloppe du personnel, des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

Fait à Tarbes, le 11 décembre 2008.

Le Président,


Georges AZAVANT

Le Directeur,


Gilles PERRON



15 DEC. 2008